



Article 1 : Le tournoi est ouvert à tout joueur B, C, D, NC détenteur d'une licence compétition.

Article 2 : Les tableaux proposés sont : (B), (C1-C2), (C3-C4), (D1-D2), (D3-D4); en simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte. L'organisateur se réserve le droit de cumuler ou d'annuler des séries insuffisamment représentées.

Le mode de compétition est :

- * pour les simples, poules éliminatoires de 3 à 5 joueurs avec 1 ou 2 sortants,
- * pour les doubles, poules éliminatoires de 3 à 5 équipes avec 1 ou 2 sortantes.

Si le nombre de participants est trop important, des doubles se joueront par élimination directe. Le nombre de participants est limité aux 240 premières inscriptions.

Article 3 : Le tournoi se déroule sur 2 gymnases:
Séries B et C : Gymnase Jean JAURES
Séries D : gymnase Jean FALCOT

Article 4 : L'inscription est autorisée sur 2 tableaux maximum et à condition qu'ils se déroulent dans le même gymnase. Date limite d'inscription avec paiement : le 05 Juin 2012. Tirage au sort le 06 Juin 2012 en fonction du CPPP à cette date. Seules les inscriptions reçues par courrier seront prises en compte. Tous paiements après le 5 juin 2012, feront l'objet d'une majoration de 10€ par joueurs inscrits. La somme récoltée sera versée à une œuvre caritative.

Article 5 : L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme (dans la mesure du possible). L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Article 6 : Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié.

Article 7 : Aucun joueur n'est autorisé à s'absenter du gymnase tant qu'il est en tournoi.

Article 8 : Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, changement de tenue) est fixé à 3 minutes.

Article 9 : Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris).

Article 10 : Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage. Les arbitres qui souhaitent officier sont invités à se faire connaître auprès du juge arbitre.

Article 11 : Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté faute sauf au service où il est compté let au premier service uniquement.

Article 12 : Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels, en vente dans les gymnases, sont BABOLAT Aeroflex Pro ou Start.

Article 13 : le joueur doit avoir une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral.

Article 14 : L'environnement des gymnases ne permet pas l'installation de chaises pour le coaching. Le plateau sportif est exclusivement réservé aux joueurs en match.

Article 15 : Tout forfait doit être signalé aussitôt par téléphone à l'organisateur. Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier par courrier à : Ligue Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien. Le délai est de 5 jours maximum à réception après la date de début de la compétition.

Article 16 :

L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant pour le sport doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match.

Article 17 : Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 18 : Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Article 19 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Les décisions des JA sont sans appel.

Noms et Signatures JA [

JA Principal : Sylvain PEJU

JA Adjoint : Jean Charles ABIHSSIRA

Date : 30 janvier 2012